

Séance du 17 juillet 2014

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 11 juillet 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire et président de séance ; Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, M. Neys, M. Ugalde, M. Lacassagne, Mme Duhart, Mme Castel, Mme Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; Mme Juzan, M. Esmieu, Mme Langlois, M. Salducci, M. Pocq, M. Arcouet, M. Lalanne, Mme Chabaud-Nadin, M. Salanne, Mme Brau-Boirie, Mme Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mme Belbaraka, Mme Destin, M. Boutonnet, M. Murat, M. Uhaldeborde, Mme Capdevielle, Mme Picard-Felices, Mme Herrera Landa, M. Duzert, M. Etcheto, M. Iriart, M. Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Candillier à Mme Taieb, Mme Aragon à Mme Capdevielle, M. Bergé à M. Etcheto.

SECRETAIRE : Mme Bensoussan.

-oOo-

Madame Destin présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS – Installation d'une station météorologique sur le terrain des nouvelles serres municipales – Convention tripartite.

Dans le cadre d'un programme européen sur l'adaptation des forêts suite au changement climatique, l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), en partenariat avec le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques, a installé une station météorologique sur le nouveau site des serres municipales (parcelle AW 41) de Bellecave.

Cet emplacement est idéal car jouxtant les deux parcelles boisées du Conseil Général, lieu de l'expérimentation, et récemment replantées de diverses essences servant d'indicateurs (secteur du Moulin de Habas).

La Ville de Bayonne, très impliquée dans le développement durable et donc intéressée par cette étude, met gratuitement à disposition de l'INRA environ 10 m² de terrain afin d'y

recevoir l'instrumentation de la station météorologique. En échange, l'INRA fournira à la Ville de Bayonne les résultats de cette étude ainsi que tous les relevés météorologiques pour assurer ses propres besoins en matière de statistique.

Par le biais de la convention tripartite jointe, la Ville de Bayonne met donc à disposition un espace au sol d'environ 10 m² sur la parcelle AW41, en assure l'entretien par une tonte régulière et informe l'INRA de toute dégradation ou vol.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce partenariat à finalité scientifique et d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'INRA et le Département des Pyrénées-Atlantiques, la convention précitée (ci-jointe).

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.